

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 6 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CERBINO-BARBEROUX

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. BERARD Maxime
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE
Mme PICHET Catherine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque : Partenariat avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

N°20250506-06

Rapporteur : Mme Le Maire

Annexe : Projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

La médiathèque municipale de Guillestre, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne pour mission d'accueillir tous les publics en proposant des médiations culturelles adaptées à chaque tranche d'âge.

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras compte un service jeunesse et un service petite enfance (relais petite enfance). Ces services captent deux tranches d'âge qui sont des publics cibles pour la médiathèque, et avec lesquels il est pertinent de construire des partenariats afin de former des citoyens autonomes et curieux au travers de projets culturels.

Ce partenariat avec la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, via le relais petit enfance et le service jeunesse poursuit ainsi plusieurs objectifs.

Pour le relais petite enfance :

- Rendre accessible la lecture dès le plus jeune âge ;
- Sensibiliser les assistantes maternelles de l'intérêt de la lecture pour les petits ;
- Attirer un nouveau public ;
- Faire connaître la médiathèque et ses ressources ;
- S'approprier la médiathèque comme lieu de vie, d'interaction sociale et d'accès à la culture.

Pour le service jeunesse :

- Sensibiliser et accompagner le public aux nouvelles technologies et aux outils numériques ;
- Réduire la fracture numérique ;
- Attirer un nouveau public ;
- Faire connaître la médiathèque et ses ressources pour préparer à la fréquentation autonome d'une médiathèque ;
- S'approprier la médiathèque comme lieu de vie, d'interaction sociale et d'accès à la culture ;
- Monter des projets en commun qui répondent aux besoins des jeunes.

L'objet de la convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités de partenariat.

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter de la date de signature de la convention.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser un partenariat entre les services jeunesse et petite enfance de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la médiathèque municipale de Guillestre ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 28 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 mai 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025

Publié le : 12 mai 2025